31e ANNEE N° 2519 — PARAIT LE SAMEDI — 18 SEPTEMBRE 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

QUESTION DU JOUR.

Notre politique agraire

Lundi, 6 septembre, au banquet du Comice agricole de Forcalquier, que présidait M. Honnorat, ministre de l'instruction publique, député des Basses-Alpes, M. le sénateur Perchot a prononcé un discours qui, dans les circonstances présentes, et en raison de la particulière autorité de l'orateur, est d'un intérêt général.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux des lecteurs du « Sisteron Journal » ces pages où M. Perchot expose, avec une si simple et si claire éloquence politique agraire qu'il a toujours défendu et dont le succès importe à un si haut point à la reconstitution nationale.

Messieurs,

J'éprouve une grande satisfaction à me retrouver au milieu de vous, parmis tant de vaillants travailleurs et d'agronomes distingués.

Ma première pensée est de vous remercier et de vous féliciter. Vous avez fait, en effet de remarquables efforts pour obtenir les magnifiques résultats que vous présentez ici. Grâce à vous, notre chère Provence demeure aux premiers rangs, dans le grand concours d'activité, auquel se livrent les diverses régions françaises !

Car partout, dans les campagnes, ce n'est qu'application au travail ! Aucun français n'ignore la part exemplaire, sublime, prise par les paysans dans la défense du territoire et dans la reprise de l'Alsace-Lorraine. Aucun citoyen ne peut méconnaître que, depuis l'armistice, les classes rurales ne soient le plus ferme soutien de l'ordre et le plus actif agent du relèvement national !

L'agriculture a montré avec éclat qu'elle jouait le premier rôle dans l'économie publique. Il a suffi, il y a quelques mois, de l'annonce d'une belle récolte sur notre sol, pour faire remonter, dans le monde entier, la valeur du franc

Que nos cultivateurs parviennent à dépasser notre production de 1914 : c'est le change définitivement amélioré, le fret de la navigation diminué, la France libérée de lourdes servitudes vis-à vis de l'étranger. C'est, dans nos villes, comme dans nos campagnes, la vie moins chère.

Il n'y a donc pas de politique plus nécessaire, plus indispensable, en France, qu'une bonne politique agraire. Cette politique — tendant à aider nos paysans à développer la production agricole — trouve en moi, Messieurs, l'un de ses défenseurs résolus.

C'est pour la soutenir avec plus d'autorité et de succès que j'ai adhéré, récemment, à la Confédération générale agricole, à la C. G. A. dont le Conseil directeur m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres.

I. - LIBERTÉ DE LA VENTE DU BLÉ.

Il importe tout d'abord que pleine liberté d'action soit rendue aux cultivateurs. Et ici, Messieurs, je fais allusion surtout au régime que vous désirez tous pour la vente du blé.

Les paysans, je le sais, ne comprennent pas que durent encore les servitudes et les tracasseries du régime de guerre. Ils ne comprennent pas surtout que ce régime persiste pour eux seuls ; tandis qu'industriels et commerçants sont autorisés à vendre leurs produits au prix convenable, eux seuls, agriculteurs, ne le peuvent pas ! Protester contre cette inégalité c'est faire entendre une simple justice !

Je n'ai cessé, quant à moi, par la parole et par la presse, de réclamer la liberté pour le commerce du blé.

Lors de la fixation du prix du blé pour la récolte 1920, nous avons demandé, d'accord avec les associations agricoles, la liberté complète pour le commerce des céréales. Le Gouvernement n'a pas cru devoir se rendre à nos suggestions mais le prix de 100 fr. le quintal a été fixé pour cette année. Beaucoup de personnes estiment ce prix suffisant ou avantageux. Nous croyons, quant à nous, qu'il s'agit moins en l'occurence d'une affaire de prix que d'une question de principe. Tout le monde reconnait comme une nécessité vitale pour le pays d'encourager la production du blé. Aucune prime, aucun prix de réquisition, si élevé soit-il, ne vaudra à cet égard la liberté pour le producteur.

Nous avons dû nous incliner. Mais nous n'avons cédé à cette necessité qu'à une condition : c'est que dès 1921 et sans atermoiments nouveaux le paysan voit rétablir pour le commerce du blé cette liberté qu'il réclame à si juste titre. Et nous avons voulu que cette décision ait force de loi.

Un exemple caractéristique du danger du monopole pour le blé se manifeste actuellement. L'Etat acheteur ne peut prendre en charge la récolte que les cultivateurs veulent lui livrer. Surtout il ne peut leur payer en temps voulu, le blé qu'ils lui apportent. D'une part, on voit du blé qu'on ne sait où entreposer et d'autre part les agriculteurs protestent de ne pouvoir acheter les engrais nécessaires à la future récolte parce qu'on ne leur a pas payé la précédente. N'avons-nous pas dû demander au Gouvernement, pour parer, au moins partiellement, à ce danger, d'autoriser la sortie du blé ou de la farine du département.

Production et liberté sont donc absolument indispensables. Nous ne nions pas les lourdes difficultés auxquelles ont à faire face nos dirigeants, mais tout le monde doit être convaincu que l'agriculteur étant le meilleur et le plus sûr artisan de notre relèvement et de notre richesse, c'est, d'une part, avec la plus grande prudence qu'il convient d'envisager toute mesure susceptible de restreindre sa liberté, c'est d'autre part avec une conviction agissante qu'il faut prendre toutes celles qui peuvent faciliter sa vie, son travail et par suite augmenter la production nationale.

II. - MESURES PROPRES A AUGMENTER LA PRODUCTION AGRICOLE.

Il ne suffit pas que le cultivateur soit libre. S'il est prêt à prendre largement une part des nouveaux impôts qui pèsent sur la France meurtrie, s'il accepte, s'il demande de faire tout son devoir à cet égard, il faut en retour qu'on lui procure les moyens d'accroître la production de son bien.

Il s'engage à faire tout son effort, à travailler sans compter les heures, de lever au coucher du soleil. Il veut soulever le lourd fardeau qui opprime et écrase la France blessée. Il y met toutes ses forces et tout son cœur. Encore convient-il qu'on lui donne le levier sans lequel ses bras resteraient impuissants.

a) *Engrais.* — Le levier, vous le connaissez, Messieurs, ce sont les machines, ce sont les semences de choix, ce sont surtout les engrais.

Pour que la terre produise les riches moissons espérées, il est nécessaire que le cultivateur ait des engrais.

Des engrais nous en possédons, Messieurs : nos richesses en potasse sont incalculables, depuis que nous avons retrouvé l'Alsace ; elles n'ont de limites que les besoins de la consommation mondiale, qui d'ailleurs ne cessera d'augmenter. On peut en tirer le chiffre énorme de 5 millions de tonnes annuelles. De même nos mines de phosphates produisent 2 millions de tonnes environ et pourraient donner bien plus encore.

Encore faut-il que nos mines, celles d'Alsace par exemple, soient soumises à un régime d'exploitation qui leur permette de donner leur plein rendement. Encore faut-il que dans la répartition de leurs ressources une priorité d'attribution et de prix soit réservé à l'agriculture.

Nous devons faire en sorte que nos potasses n'aillent pas d'abord vers le Rhin ou vers l'Angleterre, mais qu'au contraire l'agriculture française en soit pourvue la première, à des conditions raisonnables et en temps opportun, par des transports améliorés.

Il faut en outre que les agriculteurs soient pourvus directement en engrais de potasse, par l'intermédiaire des syndicats agricoles, avant les commerçants qui prélèvent actuellement une dîme sur nos paysans. Or depuis plus de six mois, les agriculteurs ne peuvent plus recevoir directement de potasse. Et nous nous sommes laissé dire que le commerce en disposait d'importantes quantités.

b) *Tracteurs.* — Il faut au paysan des engrais, il lui faut aussi des machines. On s'étonne parfois que l'agriculteur ne face pas plus largement appel aux tracteurs qui contriburaient à résoudre la question angoissante de la main-d'œuvre. On accuse le paysan d'être ennemi du progrès. Mais ce qu'on l'on nomme routine est simplement une juste prudence.

Si la motoculture n'a pas encore dans nos campagnes l'importance que nous souhaitons, il y a à ce fait, de bonnes raison. D'abord les tracteurs coûteraient jusqu'ici très cher. Des appareils d'une valeur réelle de 18.000 fr. étaient vendus 27.000. Nous avons eu, il est vrai, la satisfaction de voir accueillir une de nos plus instantes réclamations, puisque le Gouvernement vient de rétablir, pour l'achat des appareils, les anciennes subventions de 50 c/o.

Mais d'autres obstacles demeurent. Le litre d'essence est toujours à 2 fr. 65. — Or il ne servirait de rien que l'on aide le paysan à acquérir des tracteurs, si l'on ne lui donnait en même temps, à un prix modéré, les carburants qui lui permettront de s'en servir.

Une circulaire de M. Boret a ordonné aux préfets de constituer, dans des départements, des stocks destinés à ravitailler la motoculture. Pourquoi la plupart du temps cette injonction est-elle restée en effet ? Pourquoi surtout les tracteurs n'obtiennent-il pas l'essence à meilleur compte que les voitures de tourisme ? Pas de carburant, pas de tracteur !

Enfin il faut que l'Etat vérifie les tracteurs comme il vérifie les poids et les mesures. Pour que la motoculture se répande, il faut épargner au cultivateur les déboires qu'il a trop souvent rencontrés du fait d'appareils mal construits et défectueux. Il lui est matériellement impossible de courir des risques de ce chef. Le paysan veut bien faire une dépense dont bénéficiera la collectivité toute entière mais à condition de n'être point dupé. Il importe que l'Etat lui procure des appareils contrôlés.

Souhaitons que soient bientôt établies des stations d'essais où des techniciens étudierons appareils, et en pourront éprouver la simplicité et la robustesse. Souhaitons que des essais soient également faits dans chaque région, puisque chaque terre est différente et a besoin d'un outillage spécial. Et sachons exiger que ces essais puissent être répétés constamment, sous les yeux des cultivateurs eux-mêmes.

(*A suivre*).

J. Perchot.

A PROPOS DU DOSSIER DE CLASSE

Réponse Collective
de M. Brunet
à ses amis et à ses collègues

Ma campagne contre le dossier de classe m'a vallu un grand nombre de lettres. Il ne m'est pas possible de répondre en particulier à chacune. Je m'excuse de le faire par le « Sisteron Journal » en une lettre collective.

Je remercie vivement mes amis et ceux de mes collègues qui partagent complètement mes idées sur l'enseignement du dessin. Leurs éloges me sont allés au cœur. J'avais besoins de ces suffrages pour me dédommager des ennuis que m'avait attirés la réforme que j'ai proposée et menée à bonne fin.

Je remercie aussi ceux de mes collègues qui m'ont fait l'honneur de critiquer mon système et m'ont ainsi mis en situation de discuter leur manière de voir.

L'un d'eux m'écrit : « Oui je reconnais que la liberté accordée à l'élève de garder son dessin peut lui être profitable ; mais d'un côté comme de l'autre, je conserverais le dossier de classe ». Voulez-vous, mon cher collègue, me permettre de vous dire toute ma pensée : Descendez au fond de votre conscience et voyez si une voix égoïste n'étouffe pas la voix de la conscience. La conscience dit : « L'intérêt de l'élève avant tout. » L'égoïsme dit : « Que vient-on nous parler d'inspecter notre classe en action, ce serait une journée plutôt pénible, l'inspection des dossiers à huis clos est bien plus commode. » Voilà pourquoi d'un côté comme de l'autre, vous voulez vous en tenir au dossier de classe.

Un autre me dit : « Votre système serait excellent, mais pour moi il est inapplicable. J'ai six cours différents et si les dessins étaient entre les mains des élèves, comme vous le proposez, l'inspection durerait six jours puisqu'elle doit porter sur la totalité du dessin. »

Voilà justement où est l'erreur. Pourquoi l'inspection porterait-elle sur la totalité des dessins ? Tous les professeurs en général sont d'avis que l'inspection du dessin a été faussée, dès le début, dans son but : On s'est toujours préocupé de savoir si, sur mille copies, il n'y en aurait pas une permettant d'aiguiller son auteur vers les Beaux-Arts, au risque de faire de lui un déclassé. Dès lors toutes les attentions pour le futur artiste, et l'indifférence pour les autres : futurs bourgeois artisans, ouvriers. Notez que les vraies vocations savent bien s'orienter

© VILLE DE SISTERON

d'elles-mêmes vers les Beaux-Arts sans qu'on les prenne par la main. On a voulu encore choisir sur toutes ces copies le dessus du panier et présenter, en haut lieu, quelques dessins exceptionnels bien faits pour tromper sur la situation du dessin en France. Voilà où gît l'erreur : on a trop regardé du côté des Beaux-Arts, pas assez du côté des métiers. On a trop négligé le dessin pratique, indispensable à tout le monde. Non, mon cher collègue, l'Inspection ne portera pas toujours sur la totalité des copies et rassurez-vous elle ne durera pas six jours : Un inspecteur, sachant son métier, vous jugera, vous et votre classe, en trois quarts d'heure.

Un troisième me dit : « Votre album personnel à l'élève est intéressant, mais ne craignez vous pas, que cet album allant toute l'année des genoux de l'élève au casier ou à la maison et feuilleté tout le temps, ne présente, à la fin, des dessins bien défraichis ? » Non, mon cher collègue, je ne crains pas cela, car les dessins ne perdent rien à être un peu estompés par le frottement. Et si le papier est un peu fatigué parce que l'album a été beaucoup feuilleté, beaucoup regardé, cela prouvera que le goût du dessin se répand autour de votre classe et votre Inspecteur, en homme intelligent, vous félicitera, et votre conscience professionnelle vous félicitera aussi.

On me dit encore : « Ne craignez vous pas que les dessins laissés entre les mains des élèves ne s'égarent et, qu'à son passage l'Inspecteur ne trouve rien à inspecter ? » D'abord, il trouvera toujours le professeur et les élèves. Mais le fait que vous paraissez redouter ne se produira jamais avec un professeur ayant su s'imposer au respect de ses élèves et gagner leur confiance.

Le jeune français est né malin, mais il est sensible et affectif, il obéira de grand cœur en vous découvrant juste, bon, respectable. Le dossier de classe, si vous l'imposiez, vous ôterait toutes ces qualités aux yeux de vos élèves parce que vous seriez injuste.

Au sujet de ma proposition relative à une sanction donnée au dessin à l'examen du baccalauréat, un collègue, un peu facétieux peut-être, fait allusion à un examen où le candidat serait admis à présenter non seulement ses travaux en dessin, mais tous les autres devoirs de lettres et de sciences. Cette idée est fausse : ce qui est pratique pour le dessin, où un coup d'œil suffit pour contrôler la note, est impossible pour les autres matières à cause de la longueur du temps qu'il faut pour les apprécier.

Un de mes collègues critique l'uniformité du format. Mais cette uniformité est l'un des principaux avantages de ma méthode. Elle s'implifie tout le matériel de dessin. Elle met partout de l'ordre et évite l'encombrement des papiers de grand format. Il ne faut pas oublier que notre salle de dessin n'est pas une école des Beaux-Arts et que nous travaillons pour instruire des élèves et non pour produire des œuvres d'art. Tous les sujets du programme peuvent être traités sur papier du format ordinaire qui est le format français. Et l'élève aura plus de profit en modifiant son échelle qu'en modifiant le format de son papier.

Un de mes collègues voudrait que la collection personnelle fût imposée à l'élève. L'expérience m'a montré que les élèves sont heureux de tenir leur collection à jour, sans qu'on le leur impose, il suffit de le leur conseiller et de récompenser, par de bonnes notes, les albums les mieux tenus. Mais il y a, en effet, une sorte d'élèves qui devraient recevoir l'ordre formel de conserver leur collection personnelle : Ce sont les futurs instituteurs, élèves des Ecoles normales. Le dessin dans l'enseignement primaire gagnerait beaucoup, si le jeune instituteur arrivait dans le village où il doit exercer ses fonctions muni de la collection de dessins qu'il a exécutés pendant ses trois années d'école normale. Cette collection lui viendrait en aide pour faire son cours de dessin. Il pourrait la montrer à ses élèves à titre de récompense ; elle éveillerait le goût du dessin à l'école et même autour de l'école pour peu que le jeune instituteur se donnât comme ami du dessin.

Le dessin en France est dans un état précaire.

J'ai fait, par mes amis, et par moi même une enquête sur les prisonniers de guerre au point de vue du dessin. C'est pénible à constater, mais nous sommes beaucoup en retard pour ce qui est du dessin pratique.

J'ai assisté quelque fois à l'examen du certificat d'études primaires. J'ai constaté que la jeunesse des écoles primaires sait un peu de tout et presque pas de dessin. Et cependant ces apprentis de demain auraient besoin de savoir le dessin plus que toute autre chose.

De toute nécessité, il faut restaurer le dessin en France. Cependant nos programmes sont excellents, les professeurs, bons en général. L'obstacle du dossier de classe est supprimé. Que reste-t-il à faire ? Orienter l'enseignement du dessin d'autre façon, le rendre plus simple, plus pratique. Travailler en vue des métiers plutôt qu'en vue des Beaux-Arts. Il faut que tout le monde apprenne d'abord l'indispensable, c'est-à-dire : 1° Dresser le croquis perspectif d'un objet, 2° Etablir correctement le croquis coté de ce même objet, 3° Faire la mise au net, à une échelle donnée, de ce croquis, 4° Lire courramment un dessin graphique.

Beaucoup de mes collègues désirent adopter l'*Album Français*. M. M.... du lycée d'A... me demande 100 exemplaires pour le premier octobre. Si vous saviez, mon cher collègue, combien est réduite ma puissance de fabrication, vous ne me feriez pas une si formidable commande. J'ai le regret de ne pouvoir vous satisfaire, mais je vous prie d'agréer mes remerciements et vous annonce que bientôt, je l'espère, un grand éditeur mettra dans le commerce l'*Album Français* amélioré : anneaux nikélés, plaque fermoir metallique et papier assorti comme grain et couleur.

H. BRUNET,
Professeur de Dessin.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Séance du 13 septembre sous la présidence de M. Thélene, maire.

Le conseil arrête la mise à prix de la ferme de l'octroi pour les années 1921, 22, 23, qui est fixée à 35.000 fr. et son adjudication au 5 décembre prochain ; auront lieu également à la même date l'adjudication des droits de pesage et mesurage avec mise à prix de 1000 et 1500 fr. pour les droits d'abatage.

Il est décidé de scinder les droits de places et parcage et ne faire par suite qu'une seule adjudication de ces différents droits qui aura lieu également le 5 décembre.

— Il est nommé une commission de 5 membres chargée tout spécialement de la revision du cahier des charges du balayage ainsi que du tarif des droits de place.

L'adjudication du balayage public ainsi que sa mise à prix sera fixée ultérieurement.

— La mise en adjudication des denrées alimentaires nécessaires à l'internat de l'E. P. S. est également décidée. Elle aura lieu le 10 octobre prochain pour la durée du quatrième trimestre 1920.

— Le conseil autorise le renouvellement de différents baux qui sont expirés.

— Vote une subvention aux courriers automobiles de la ligne Sisteron-Turriers et Forcalquier-Sisteron.

— Admet trois mères de famille au bénéfice de l'assistance aux femmes en couches.

— Maintient la décision prise le 31 juillet concernant l'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 de trois incurables.

— Sont approuvés : le budget additionnel pour 1920 et le budget primitif 1920 des chemins vicinaux.

Approuve également l'état des cotes irrecouvrables relatives à la taxe sur les chiens.

— Fixe à 5 frs. par mois les frais d'externat à l'Ecole primaire Sup.

Collège. — La rentrée des classes aura lieu le 1e octobre. Un cours de préparation aux Postes et aux Contributions Indirectes est organisé. Le principal se tient à la disposition des familles de 10 h. à midi.

Congrès socialiste. — Demain dimanche aura lieu dans notre ville un Congrès socialiste qui se tiendra sous la présidence du citoyen Ch. Baron, député.

Le soir au Casino à 8 h. 1/2 aura lieu une réunion publique et contradictoire donné par M. Baron assisté du Docteur Gardiol, conseiller général des Basses-Alpes.

Nominations — Par décert ministériel en date du 4 septembre 1920 sont nommés au titre de l'Instruction Publique : Mme Massot, professeur de lettres au Collège reçoit la rosette de l'I. P. ; M. Dou, directeur de l'école primaire ; Mlle Galabert, directrice de l'école primaire supérieure et Mlle Brousseau, professeur de sciences à la même école sont nommées Officiers d'Académie.

Dans la même promotion nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote et ami M. A. Bougerel, professeur au lycée de Grenoble qui est nommé Officier de l'Instruction Publique.

Aux nouveaux promus nous adressons nos meilleures félicitations.

Conseil d'Arrondissement. — Lundi dernier a eu lieu à l'Hôtel de la Sous-Préfecture la réunion du Conseil d'Arrondissement de Sisteron sous la présidence de M. Sauvaire, sous-préfet. MM. Clément, Siaud, Paul, Cassan et Brunel y assistaient.

Le Conseil approuve le repartement de l'impôt (côtes mobilières et personnelles, portes et fenêtres) et émet ensuite les vœux suivants :

1° Que les travaux de défense contre le Jabron soient entrepris : 1° au point kilométrique 74.700, quartier de la Carle, chemin de grande communication n° 3 ; 2° au point kilométrique 57.300 quartier de Parésous même chemin ;

2° Concernant le rétablissement sur le chemin de grande communication n° 3, de deux postes de cantonnier : le premier, au quartier des Bons-Enfants ; le second, au chemin de grande communication n° 18 au quartier de Vallauris ;

Et, enfin un vœu pour qu'une taxe supplémentaire soit appliquée aux voitures automobiles afin que le produit en soit spécialement affecté à l'entretien des routes et chemins, sous forme de subventions aux départements.

La Grève — Notre bonne ville de Sisteron qui jusqu'ici n'avait pas été touchée par les mouvements ouvriers a vu ces jours-ci éclaté une grève parmi le personnel de la société des forces motrices de la Haute-Durance qui comprend une moyenne de 100 ouvriers.

Dans une réunion tenue mercredi soir les ouvriers ont voté la grève par 61 voix contre 4 à la suite du refus opposé par la Direction de majorer le prix de la journée. Cette grève et toute pacifique. C'est dans le calme le plus absolu et avec dignité que les délégués attendent d'entrer en pourparlers avec la Direction.

Le comité de grève informe les propriétaires qui auraient besoin de main-d'œuvre qu'ils peuvent s'adresser dès maintenant au siège du Comité, au vieux Collège où une permanence est établie. Le Comité annonce également qu'une caisse de secours est ouverte à la permanence et que les personnes désireuses d'aider pécuniairement les grévistes peuvent s'y adresser. Le Comité fait appel, dans un esprit de solidarité, aux ouvriers non syndiqués à se faire inscrire au siège tous les soirs de 8 à 9 heures.

—o—

Un coup de fusil. — Dans la soirée de Jeudi, un groupe de jeunes gens, venant de la fabrique de papier, venait à la ville en bicyclette lorsque le jeune Chabaud s'arreta et prit une grappe de raisin à la vigne de M. D... au quartier de Beaulieu. Celui-ci qui était caché et armé d'un fusil, tira un coup sur le jeune Chabaud Marcel qui fut atteint au bras. Amené chez ses parents, il reçut les soins du docteur Tron.

Une enquête est ouverte.

Eldorado-Téâtre. — Décidement la série des tournées théâtrales continue. Aprés *La Mascotte*, Dalbret, puis *Le Maître de Chapelle* donné samedi dernier et voici *La Tosca* pour mardi 21 courant. Cette pièce sera jouée par l'excellente troupe Streny dont l'éloge n'est plus à faire puisqu'elle se fait applaudir sur les scènes théâtrales de premier ordre avec *La Tosca* en représentation.

Notre établissement lyrique est donc favorisé et le public à qui s'adresse cette magnifique soirée sera certainement heureux d'y assister en nombre mardi prochain. Il serait prudent de retenir sa place à l'avance.

***

Ce soir grande représentation cinématographique avec au programme *Judex*, 4me épisode, le secret d'une tombe. *El Jaguar*, drame en 4 parties, *Oscar* imprésario, comique, *Landelle*, plein air.

Prix ordinaire des places.

Demain dimanche à 9 h. du soir grand bal.

Chronique Régionale

TURRIERS

M. Perchot, le sympathique sénateur des Basses-Alpes a séjourné quelques heures parmi nous avant hier. Il s'est entretenu avec les maires du canton des questions forestières et vicinales qui nous intéressent et a reçu l'expression de la gratitude de toutes nos communes qui n'oublieront pas ce qu'il fait pour elles.

SIGOYER

Nous avons reçu le lendemain de nos fêtes la visite de M. Perchot, sénateur, toujours actif et devoué pour les intérêts de nos communes et que nous remerçions de sa longue visite.

Ce qu'il faut faire

Quand on a une respiration sifflante, quand on a une bronchite chronique, une toux grasse et spasmodisque, quand on étouffe, il faut avoir recours à la poudre Louis Legras. Cet excellent remède donne de merveilleux résultats. Il calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, la toux de vieille bronchites et guérit progressivement. Une boîte de poudre Louis Legras est envoyée contre mandat de 2 fr 95, (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, Paris.

Etude de Me Aimé Bertrand
huissier à Sisteron (B.-A.)

Le Lundi **27** septembre 1920, à **14** heures, sur la Place de l'Eglise, à Sisteron.

Continuation

de la vente aux enchères publiques et au détail

d'un lot de vaisselle neuve

appartenant à M. Pierre Buès, négociant à Sisteron.

10 °/. en sus.

A. Bertrand.

© VILLE DE SISTERON

Rentrée des Classes 1920-1921

Librairie — Papeterie — Imprimerie

DU " SISTERON-JOURNAL "

Fournitures pour l'Ecole Superieure, le College et les Ecoles Communales

PASCAL LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Livres classiques - Crayons de couleurs - Tubes de peinture - Plumiers
Serviettes - Articles de dessin et toutes fournitures pour les Ecoles

La Librairie LIEUTIER est seule dépositaire des cahiers " *La CIGALE* " et le " *Le SISTERONNAIS* ", papier de choix.

EXTRAIT

des minutes du Greffe

du Tribunal de première Instance de Sisteron

(Basses-Alpes)

Par jugement contradictoire du Tribunal de première instance de Sisteron (Basses-Alpes) statuant correctionnellement, en date du seize juillet mil-neuf-cent-vingt, devenu définitif, le nommé **MICHEL Gabriel-Benjamin**, marchand de fers, demeurant et domicilié à Sisteron, rue de Provence, âgé de 52 ans, né le 12 octobre 1868 à Vaumeilh, a, sur la poursuite du ministère public, été déclaré coupable d'avoir à Sisteron courant décembre mil-neuf-cent-dix-neuf, tout au moins depuis un temps non prescrit, soit personnellement soit en tant que chargé à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute société ou association, même sans emploi de moyens frauduleux mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifié par les besoins de ses approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix de certaines marchandises telles que pantalons de drap et de toile, serviettes, jerseys, caleçons, chaussettes, en se rendant intermédiaire par intervention abusive et parasitaire dans l'achat et la revente des dites marchandises, étrangères de plus à son commerce habituel, sachant que l'opération qu'il effectuait devait avoir pour but d'en porter le prix au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et du commerce, fait qui constitue le délit de spéculation illicite, et a par application de l'article 10 de la loi du 20 avril 1916 modifiée par la loi du 23 octobre 1919, été condamné à dix mille francs d'amende et aux frais.

Le tribunal a, en outre, ordonné que ce jugement sera publié par extrait en caractères ordinaires dans le *Sisteron-Journal*, et qu'un semblable extrait sera affiché pendant sept jours à la porte des magasins du condamné sur un placard de la dimension d'une feuille de timbre ordinaire, le tout à ses frais.

Pour extrait conforme :
Le Greffier,
J. GIRAUD.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à Sisteron

VENTE
PAR
ADJUDICATION
Volontaire

Le **dimanche trois octobre** mil-neuf-cent-vingt à **quatorze** heures dans la salle des délibérations de l'**Hôpital de Sisteron**, il sera procédé par le ministère de Me **Roubaud**, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères publiques et volontaires d'un immeuble appartenant à l'Hôpital de Sisteron constituant un

GRAND
DOMAINE

d'agrément et de rapport situé près Sisteron, sur le territoire des communes de Thèze et de Sigoyer, dénommé **Le Grand Planet** et **Les Casses**, comprenant :

Vaste Maison de maître

bâtiments d'exploitation, prés, terres cultes, vagues et bois, cheptel, contenance d'environ 92 hectares, eau de source, pêche et chasse, coupes de bois pouvant être exploitées.

Mise à prix : 60.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me ROUBAUD, notaire, détenteur du cahier des charges, et pour visiter à Monsieur l'Econome de l'Hopital de Sisteron.

Pour extrait : Roubaud.

VILLE DE SISTERON

ADJUDICATION

de la fourniture de comestibles et objets de consommations nécessaires au service d'approvisionnement de *l'Ecole Supérieure des filles* de la Ville de Sisteron pendant le quatrième trimestre de 1920, consistant en :

1° environ 6.300 kilogrammes de pain ;
2° environ 1.300 kilogrammes de viande et charcuterie ;
3° environ 40 kilogrammes de graisse et lard ;
4° environ 2.000 francs d'articles d'épicerie ;
5° environ 2.000 kilogrammes de pommes de terre.

Cautionnement : Retenue du premier vingtième de la fourniture

Dimanche 10 Octobre 1920

Le Dimanche 10 octobre 1920, à 2 heures du soir, il sera procédé à la Mairie de Sisteron, dans la salle des délibérations, par M. le Maire assisté du Receveur municipal et de deux conseillers municipaux, à l'adjudication au rabais des fournitures ci-dessus indiquées.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'établit sa qualité de Français et s'il ne réunit les conditions de moralités et de solvabilité nécessaires pour garantir l'exécution du marché.

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe fermée et déposée au fur et à mesure sur le Bureau.

Les adjudicataires seront tenus d'une avance du premier vingtième de la fourniture à titre de garantie et le montant ne leur sera payé que dans le mois qui suivra l'expiration du marché.

Les frais d'affiches, de publications, d'insertions, d'expéditions, de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés comptant le jour de l'adjudication.

Il sera donné connaissance du cahier des charges et conditions générales de l'adjudication, au secrétariat de la mairie, tous les jours de 9 heures du matin à midi.

Fait à Sisteron, le 14 Septembre 1920.

Le Maire,
Félix THÉLÈNE.

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

Une hernie pas ou mal soignée peut occasionner deux accidents importants : 1° un accroissement volumineux de la tumeur qui rend *impotent* le malade qui en est atteint et 2° un étranglement de l'intestin qui, neuf fois sur dix est un *accident mortel.*

Aussi est-ce pour nous un devoir de prévenir les hernieux des dangers que peut leur faire courir leur infirmité en leur faisant savoir que, quelque désespéré que soit leur cas, il leur est possible d'abord de se soulager, *ensuite de s'en débarrasser complètement.*

En Amérique, la *Méthode du grand spécialiste Hariston* a fait des merveilles dans le traitement des *Hernies, chutes de matrices, hydrocèles et tout déplacements des organes chez l'homme, la femme et l'enfant.*

En France, *c'est déjà par milliers* que peuvent être comptés les malades que la *MÉTHODE HARISTON* a complètement débarrassés de ces graves affections ; et ce, *sans gêne, sans fatigue* et *sans rien changer aux occupations, ni à la façon de vivre.*

Femmes qui souffrez de chutes de matrice, rein mobile, ou déplacements d'organe ; *Parents* qui avez des enfants atteints de hernies, la *Méthode Hariston* guérit sans opération.

Hernieux nouvellement atteints n'attendez pas que votre cas s'aggrave ; n'attendez pas les premières coliques, présage de l'étranglement ; avec la *MÉTHODE HARISTON* la *contention d'une hernie*, prise à temps, *est certaine et définitive.*

Hernieux désespérés, qui avez *tout essayé sans résultats*, qui souffrez de porter de *mauvais bandages*, reprenez confiance, il est encore temps de *vous sauver.* *LA MÉTHODE HARISTON* vous assure le bien-être et la *contention absolue* de votre hernie.

A tous, nous disons : « n'hésitez pas à avoir recours à la *Méthode Hariston*. Allez voir *l'éminent praticien* dont la bonté et la grande expérience sont sans égales, vous serez examinés, renseignés sur votre état et *conseillés gratuitement.*

Ne faites rien sans le consulter, ce qui vous sera bien facile puisqu'il pourra vous recevoir *régulièrement tous les mois* dans les villes et aux dates ci-après :

SISTERON, quatrième samedi de chaque mois, **Touring-Hôtel**, près gare ;
DIGNE, premier samedi de chaque mois, Hôtel du Grand Paris ;
MARSEILLE, tous les autres jours du mois, 24 boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

© VILLE DE SISTERON

Cycles — Motos — Machines à Coudre

Pièces détachées et Accessoires

Pneumatiques H. LONG
(COTE DE MONTAGNE)

Réparations en tous genres
PRIX MODÉRÉS

REGIS ARNAUD

Agent des Cycles "LABOR"

59, Rue Droite -:- SISTERON

CHAUSSURES CONFECTIONNÉES ET SUR MESURES

ELIE JULIEN

Blessé de Guerre

Rue Droite — *SISTERON* — *Basses-Alpes*

M. Julien informe le public qu'il a en ce moment un grand choix de Chaussures en magasin de bonne qualité et à des prix avantageux.

CHAUSSURES SUR MESURE

Réparations en tous Genres -- Travail soigné

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE 'PEUGEOT' ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — *TRANSPORTS DE POIDS LOURDS*

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Le gérant.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire.

© VILLE DE SISTERON